

La Vice-présidente

Évry-Courcouronnes, le 27 JAN. 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les associations sportives sont un maillon fort du Département grâce à leur engagement en matière de bien-être, d'éducation et de mixité sociale.

Aussi, les mesures en faveur du sport prévoient de poursuivre et de développer l'accès à l'activité sportive pour le plus grand nombre en maintenant un soutien aux associations sportives essonniennes.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission permanente, lors de sa dernière séance, a décidé d'accorder à votre association une subvention de fonctionnement pour l'année 2021, détaillée dans le tableau ci-joint.

Dans le cadre du partenariat avec le Département, je vous rappelle que l'association s'engage à intégrer le logo du Conseil départemental sur l'ensemble de ses supports informatifs ainsi que sur les tenues vestimentaires des sportifs.

A cet effet, le service territorial de la vie sportive se tient à votre disposition pour évoquer les modalités d'application.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative



Sophie RIGALT

Le courrier doit être adressé  
à Monsieur le Président  
du Conseil départemental

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91  
Fax : 01 60 91 91 77